



PROCÈS-VERBAL d'Assemblée Générale de l'AFELC-UQAM tenue le 23 mars 2017 à 12h30
au R-M 140.

0. Ouverture et procédures

0.1 PROPOSITION d'ouvrir l'assemblée générale.

Dûment proposée et dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Ouverture à 12h55

1. Présidium

PROPOSITION: *qu'Abir Aitgoute soit l'animatrice de l'assemblée générale, que Noël Brouillette en soit le secrétaire et Louise Maurel en soit la gardienne du senti.*

Dûment proposée et dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé :

0. *Ouverture*
1. *Présidium*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Subventions*

4. *Bars Problématiques*
5. *Services Psychologiques*
6. *BQaM*
7. *Revendications*
8. *Varia*

Dûment proposée et dûment appuyée

2.1.1 Proposition d'amendement: que l'on ajoute le point 3 subventions.

Dûment proposée et dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

2.1.2 Proposition d'amendement: ajouter un point 6 Bqam.

Dûment proposée et dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

3. Subventions

CONSIDÉRANT que l'AFELC-UQAM a comme objectif, en vertu de ses statuts et règlements '' de faire la promotion de la culture propre aux étudiants et aux étudiantes de l'École des langues et de la Faculté de communication;

Considérant que les informations concernant les demandes de subventions sont difficiles à obtenir;

g)de promouvoir et d'organiser des activités sociales, culturelles et sportives et d'encourager la participation des étudiants et des étudiantes de la Faculté de communication et de l'École des langues de l'UQAM;

CONSIDÉRANT que les activités pour lesquelles des demandes de subventions sont déposées contribuent à la promotion d'une culture spécifique et d'un esprit de groupe au sein de l'AFELC-UQAM;

CONSIDÉRANT que la nourriture fait partie des dépenses qui peuvent légitimement être remboursée lors d'un événement;

CONSIDÉRANT que ces dépenses n'ont pas été refusée suite à une évaluation de la TAC mais pas l'AFELC-UQAM sur la base d'une règle de subvention obsolète.

3.1 Que l'AFELC-UQAM change le règlement sur les subventions pour admettre les dépenses de nourriture:

Que l'AFELC-UQAM réévalue les subventions coupées en raison de dépenses en nourriture depuis janvier 2017.

Dûment proposée et dûment appuyée

Adoptée à majorité

3.1.1 Proposition d'amendement: que l'on biffe la partie sur la Rétroactivité des demandes de subventions.

Dûment proposée et dûment appuyée

Rejetée à majorité

3.1.2 Proposition d'amendement: pour remplacer rembourser rétroactivement'' par '' réévalu'' et que l'on ajoute '' depuis Janvier 2017''.

Dûment proposée et dûment appuyée

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée: Que l'on lève les cours de 14h00 et qu'on ajourne l'Assemblée générale de 13h50 à 14h20.

Dûment proposée et dûment appuyée

Rejetée à majorité

Proposition privilégiée: Que l'on ajourne l'assemblée générale pour qu'elle soit continuée le 23 mars à 14h05 au J-1120.

Dûment proposée et dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

3.1.2.1 Proposition de sous-amendement: que l'on change ''Janvier 2017'' pour '' 1er septembre 2016''.

Dûment proposée et dûment appuyée

Rejetée à majorité

Proposition dilatoire sur 3.1.2.1: Question préalable
adoptée à majorité claire

Proposition dilatoire sur 3.1.1: Question préalable.

Adoptée à majorité claire

Proposition de réouverture

Dûment proposée et dûment appuyée

Adoptée à majorité

4. Bars problématiques

4.1 Que l'AFELC boycotte le service alimentaire de l'UQAM

Que l'AFELC boycotte les bars problématiques, soit le St-Élisabeth et l'Abreuvoir; Que l'AFELC invite d'autres associations étudiantes ainsi que d'autres associations, syndicats étudiants et autres membres de la communauté à faire de même;

Que l'AFELC exige de ces bars la mise en place d'une politique claire en matière de harcèlement et de violence sexuelles au sein de leurs établissements;

Que l'AFELC dénonce le comportement déplacé et autoritaire de Louis Marcoux, directeur des Services alimentaires de l'UQAM, et réclame sa démission;

Que l'AFELC diffuse l'information et fasse de la sensibilisation en matière de harcèlement et de violences sexuelles;

Que l'AFELC dresse une liste de bars problématiques et la diffuse aux membres et aux modules avec l'explication et que l'AFELC dresse une liste des bars plaisants alternatifs à ces bars déplaisants.

Proposée par SAmuel Cossette Appuyée par Rosalie Rose

4.1.1 Proposition d'amendement: Que l'on ajoute <<sauf le bar le Département>> après <<le service alimentaire de l'UQAM>>

Dûment proposée et dûment appuyée

Appel à la décision du praesidium

Demande de constatation de Quorum

Perte de quorum à 14:41

5. Services psychologiques

6. BQAM

7.Revendications

8. Varia